

STATEMENT DISCOURS

SECRETARY
OF STATE
FOR EXTERNAL
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE
D'ÉTAT AUX
AFFAIRES
EXTÉRIEURES.



87/14

Déclaration du
très honorable Joe Clark,
secrétaire d'État aux
Affaires extérieures,
à l'occasion de la visite
à Ottawa de M. Paul H. Nitze,
conseiller spécial auprès du
président Reagan et secrétaire
d'État pour le contrôle des
armements

OTTAWA

Le 5 mars 1987

M. Paul Nitze, conseiller spécial pour le contrôle des armements auprès du président Reagan, était à Ottawa aujourd'hui dans le cadre des consultations permanentes avec les membres de l'Alliance sur la question du Traité sur la limitation des systèmes de missiles antimissiles de 1972 et de l'Initiative de défense stratégique. Ces consultations s'inscrivent dans le cadre d'une analyse approfondie de la question par l'Administration américaine, qui comprendra des discussions avec le Congrès et le réexamen du bilan des négociations confidentielles relatives au Traité ABM et du processus de ratification par le Sénat. Les États-Unis nous ont assurés qu'ils ne prendraient pas de décision quant à l'interprétation plus large du Traité avant que le processus d'analyse n'ait été mené à bien.

Le gouvernement canadien a toujours préconisé l'interprétation stricte du traité ABM par les États-Unis. L'adoption d'une interprétation plus large pourrait avoir sur la stabilité et la sécurité internationales des répercussions politiques et stratégiques notables qui demandent d'être examinées et analysées soigneusement. Toute mesure unilatérale, venant de l'une ou l'autre partie au Traité, qui pourrait affecter l'équilibre stratégique actuel inquiéterait vivement le Canada. De plus, il serait nécessaire de peser avec soin les conséquences négatives que pourrait avoir une telle mesure sur le processus des sommets, le contrôle des armements et les relations Est-Ouest en général. Plus précisément, le gouvernement déplorerait au plus haut point la mise en oeuvre, par l'une ou l'autre partie, de toute politique relative au Traité ABM susceptible de nuire aux négociations de Genève, compte tenu particulièrement des derniers développements en ce qui concerne les forces nucléaires de portée intermédiaire. Nous sommes persuadés que les États-Unis sont parfaitement conscients des conséquences possibles de leur décision et qu'ils les soupèseront soigneusement pendant l'examen de la question auquel ils procèdent actuellement. Le Canada a réitéré à maintes reprises son engagement à l'égard du contrôle des armements et du maintien du régime de contrôle actuel. Nous savons que l'Administration Reagan est sincèrement déterminée à consulter le Canada et ses alliés et nous lui en sommes reconnaissants.

Le Canada a appuyé le programme de recherche de l'Initiative de défense stratégique, qu'il considère comme une mesure prudente, compte tenu du fait que les Soviétiques mènent eux aussi des activités analogues d'importance dans le domaine de la défense antimissile. Nous croyons cependant que toute transition vers une plus grande dépendance à l'égard des systèmes de défense stratégique devrait d'abord faire l'objet d'un accord entre les deux superpuissances et être accompagnée d'une réduction notable des forces stratégiques offensives. Pour que cet objectif soit atteint, nous exhortons les États-Unis à poursuivre leurs efforts aux négociations de Genève afin de conclure avec l'URSS un accord fondé sur la dernière proposition américaine. Simultanément, le programme de l'IDS devrait aller de l'avant dans les limites de l'interprétation stricte du Traité ABM. Le secrétaire d'État Shultz a affirmé que l'Administration américaine estime actuellement prématurée toute décision sur le déploiement d'une défense antimissile. Cette affirmation ne peut que nous réjouir.

Le Canada continue d'appuyer fermement la position des États-Unis aux négociations de Genève. Ceux-ci préconisent en effet, dans un premier temps, une réduction de 50 % des arseneaux nucléaires stratégiques offensifs et un accord provisoire sur les forces de portée intermédiaire. À cet égard, nous avons accueilli favorablement la nouvelle offre soviétique de négocier un accord distinct sur les FNI. Nous sommes également fidèles au principe d'une défense collective et à notre participation à l'OTAN. L'Alliance offre un forum unique pour des consultations opportunes et utiles sur des questions cruciales qui touchent la sécurité de l'Ouest et, ultimement, celle du Canada. Nous continuerons de participer à de telles discussions qui offrent aux Canadiens la meilleure possibilité et le moyen le plus approprié de faire valoir leurs vues et leurs opinions.